

Voie Réservée aux Transports Collectifs sur l'A48 et la N481

CONSIGNES
PARTICULIÈRES
D'EXPLOITATION
À RESPECTER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-EST



AREA

VOUS ALLEZ UTILISER LA VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'A48 ET LA N481

CE DOCUMENT VOUS DÉTAILLE LES RÉGLES D'USAGE ET LES CONSIGNES PARTICULIÈRES D'EXPLOITATION À RESPECTER.



LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA VOIE RÉSERVÉE

Quels sont les véhicules autorisés à circuler sur la voie réservée ?

Les véhicules assurant les lignes de services réguliers de transports publics collectifs (au sens du code des transports) autorisées par arrêté préfectoral. Le document d'autorisation pourra être demandé lors d'un contrôle.

- Les véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant d'une facilité de passage pour motif d'urgence et de service, en faisant usage des avertisseurs spéciaux.

Comment entrer ou sortir de la voie réservée ?

- La voie étant accessible en permanence, son usage est à libre appréciation du chauffeur en fonction du trafic et notamment en cas de congestion.
- Le conducteur doit néanmoins suivre et respecter le code de la route à l'usage des voies réservées, notamment la limitation de vitesse à 50 km/h et le respect de la ligne continue.

VITESSE LIMITÉE À 50 KM/H SUR LA VRTC



RESPECT DE LA LIGNE CONTINUE EN ENTRÉE DE VOIE



RESPECT DE LA LIGNE CONTINUE EN SORTIE DE VOIE





CONSIGNES EN CAS DE CIRCULATION FLUIDE

- Il est conseillé pour des questions de sécurité de n'utiliser la voie réservée qu'en cas de congestion sur les autres voies de circulation et d'éviter autant que possible les changements de voies.



CONSIGNES EN CAS DE CIRCULATION RALENTIE SUR LA SECTION COURANTE

- Lors de l'utilisation de la VRTC, vous devez adapter votre vitesse à celle des autres voies de circulation et rester vigilant aux comportements des autres usagers (écarts de circulation, ouverture de portière, changement de file des motos...).
- Les véhicules de secours et de l'exploitant du réseau étant autorisés à circuler sur la VRTC pour des motifs d'urgence de service, vous devez libérer la voie pour faciliter leur passage.



INFORMATION TRAFIC

Les échanges d'information trafic se font par l'intermédiaire :

- des panneaux à message variable.
- de la radio Autoroute INFO 107.7
- des panneaux d'information chantier.



CONDUITE À TENIR EN CAS DE PANNE DE VOTRE VÉHICULE

- Il vous est recommandé de stationner sur les refuges.
- Appliquez vos consignes pour la mise en sécurité des personnes.
- Rentrez en contact avec le service d'exploitation soit prioritairement par appel sur les bornes SOS soit par appel des services de secours.



CONDUITE À TENIR EN CAS D'IN- CIDENT OU D'ACCIDENT

- Respectez les consignes diffusées sur les panneaux à message variable et sur la radio Autoroute INFO 107.7
- Facilitez le passage des véhicules de secours ou de l'exploitant, en sortant de la voie réservée.
- Des piétons ou des véhicules peuvent être présents sur la VRTC ou sur les refuges, adaptez votre conduite et restez vigilant.



EXPLOITATION DE LA VRTC DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

- En temps de gel, la VRTC sera traitée en salage préventif.
- Pendant les épisodes neigeux, la VRTC ne sera pas déneigée. Utilisez les voies déneigées et adaptez votre circulation en conséquence.



FERMETURE DE LA VOIE RÉSERVÉE

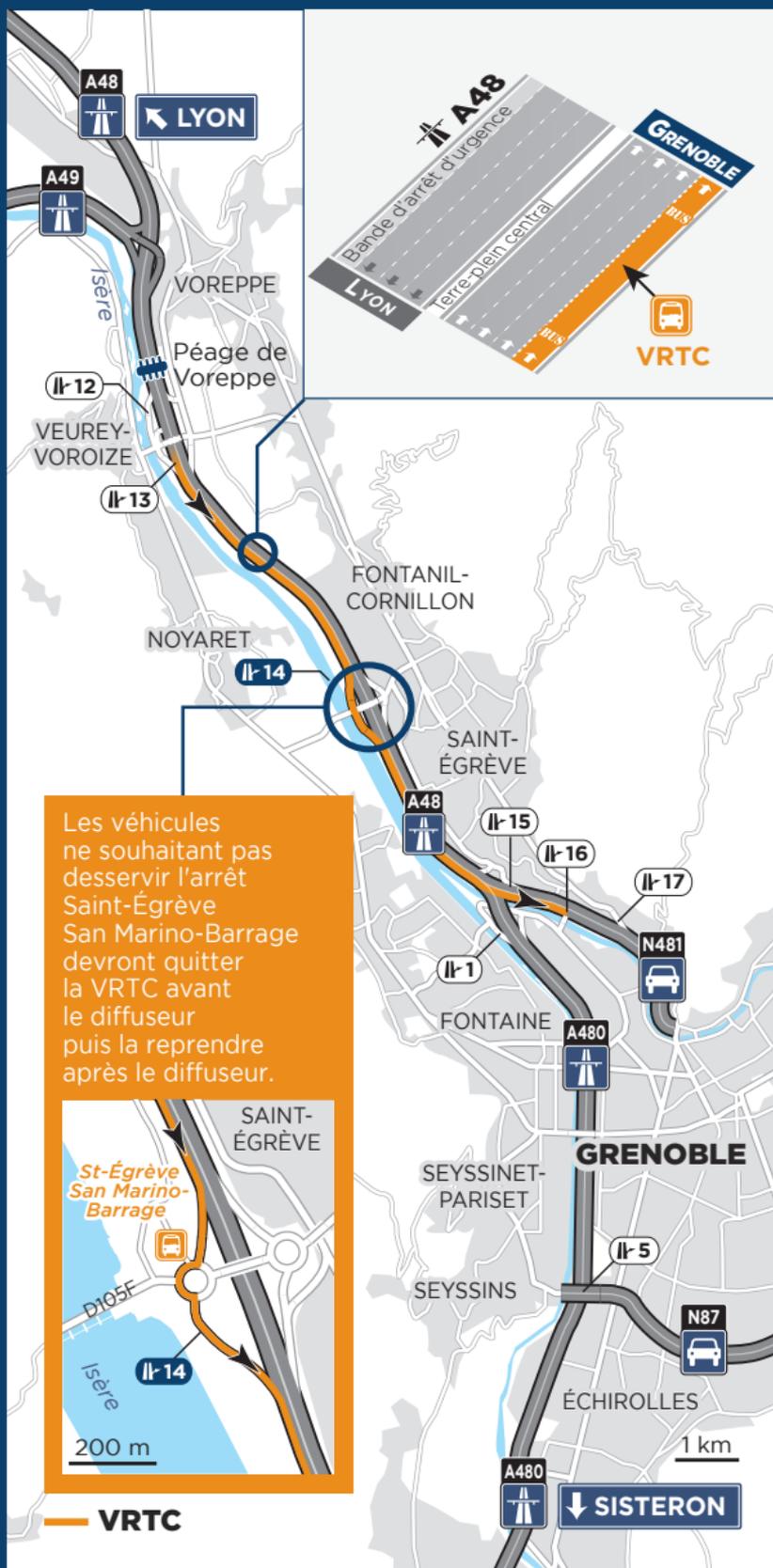
Pour des raisons d'exploitation ou de sécurité, la voie réservée peut être fermée.

Nous vous demandons dans ce cas de respecter les consignes et le balisage en place.

Un exemple de balisage vous est donné à titre indicatif au dos de ce document.

LOCALISATION DE LA VRTC

La VRTC débute au niveau de la bretelle d'entrée Veurey-Voroize (n°13) vers Grenoble. Elle se termine sur la N481, au droit de la bretelle de sortie vers Grenoble Gares/Europole (n°16).



BALISAGE DE LA VRTC

Pour des impératifs d'exploitation, notamment en cas de chantiers liés à des travaux, des balisages pourront être posés sur la VRTC.

